



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2015/1

Le 14 janvier 2015

Prestation de serment de trois nouveaux membres de la Cour lors d'une séance publique, le vendredi 6 février 2015 à 10 heures

LA HAYE, le 14 janvier 2015. Les trois membres de la Cour internationale de Justice (CIJ) élus fin 2014 seront officiellement installés au cours d'une séance publique qui se tiendra le vendredi 6 février 2015 à 10 heures dans la grande salle de justice, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

MM. Patrick Lipton Robinson, de nationalité jamaïcaine, James Richard Crawford, de nationalité australienne, et Kirill Gevorgian, de nationalité russe, prononceront chacun, devant la Cour, la déclaration solennelle prévue à l'article 20 de son Statut. En vertu de cet article, «[t]out membre de la Cour doit, avant d'entrer en fonction, en séance publique, prendre l'engagement solennel d'exercer ses attributions en pleine impartialité et en toute conscience».

MM. Crawford et Gevorgian ont été élus membres de la Cour le 7 novembre 2014. M. Robinson a été élu membre de la Cour le 17 novembre 2014. Leur mandat de neuf ans prendra effet à compter du 6 février 2015.

*

La cérémonie de prestation de serment sera diffusée en direct (*webstreaming*) sur le site de la Cour, ainsi que sur UNwebTV.

*

Procédures d'accès en vigueur

En raison du nombre limité de places disponibles dans la grande salle de justice, l'accès en sera, en priorité, réservé aux invités et aux membres du corps diplomatique.

1. Corps diplomatique

Les diplomates ayant l'intention d'assister à cet événement sont priés de bien vouloir le confirmer en envoyant un courriel à confirmation@icj-cij.org **avant le lundi 2 février 2015 à midi.**

2. Médias

Une procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias : elle sera close **le mercredi 4 février 2015 à minuit.** D'autres détails utiles figurent ci-dessous au paragraphe «Informations pratiques à l'usage des médias».

3. Public

Un certain nombre de sièges sera attribué aux membres du public en fonction de leur ordre d'arrivée. Il n'existe pas de procédure préalable d'admission pour le public, et aucune demande d'admission soumise à l'avance pour assister à cette séance ne sera prise en compte.

*

Seuls le photographe et le caméraman officiels de la Cour seront autorisés à prendre des photos et filmer dans la grande salle de justice.

*

Informations pratiques à l'usage des médias

1. Horaires et modalités d'accès au Palais de la Paix

Les journalistes pourront suivre la cérémonie depuis la grande salle de justice (si des places y sont disponibles) ou depuis la salle de presse, qui sera ouverte de 9 heures à 12 heures.

Les représentants des médias doivent être munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse et sont invités à se présenter à la grille du Palais entre 9 heures et 9 h 30. Seuls ceux dûment accrédités et en mesure de s'identifier seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Palais.

2. Stationnement, véhicules satellite

Le stationnement dans l'enceinte du Palais n'est pas autorisé. Seuls les véhicules de télédiffusion par satellite peuvent bénéficier d'une dérogation, à demander dans le formulaire d'accréditation en ligne. Les médias télévisés souhaitant retransmettre la cérémonie de prestation de serment en direct sont invités à prendre contact, le plus tôt possible et au plus tard **le mercredi 4 février 2015**, avec le département de l'information. Le stationnement des véhicules de télédiffusion par satellite dûment accrédités devra s'effectuer entre 8 h 30 et 9 heures, le jour-même.

3. Salle de presse

La cérémonie sera retransmise en direct, en français et en anglais, dans la salle de presse avec accès Internet (WiFi, Ethernet). Les équipes de TV pourront s'y connecter au système audiovisuel PAL (HD et SD) et NTSC (SD) de la Cour, et les reporters radio au système audio.

4. Extraits vidéo, photographies et notices biographiques

Des extraits vidéo (SD/mpeg2 et HD/mpeg4) et des photographies de la prestation de serment seront mises à la disposition des médias le même jour gratuitement pour un usage éditorial, à la rubrique «Multimédia» (lien de téléchargement : www.icj-cij.org/multimedia). Le portrait officiel de chacun des nouveaux juges y sera téléchargeable ultérieurement.

La notice biographique des nouveaux juges est pour l'instant disponible telle que publiée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sous la cote A/69/254-S/2014/522 (ces documents sont annexés au communiqué de presse 2014/32 de la Cour, pour MM. Crawford et Gevorgian, et au communiqué 2014/33, pour M. Robinson). La notice biographique de ces juges sera publiée sur le site de la Cour à compter de leur entrée en fonction, le 6 février 2015.

La notice biographique et la photographie officielle de chacun des membres actuels de la Cour peuvent être téléchargées en ligne (rubrique «La Cour/Membres de la Cour/Membres actuels»).

5. Autres services aux médias

Pour de plus amples détails, veuillez consulter le site web de la Cour (rubrique «Espace presse/Services aux médias») ou prendre contact par téléphone avec le département de l'information.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui

n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire indépendant composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)